



#2 / Agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable

Le SDEC ÉNERGIE est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité dans le Calvados. A ce titre, il contrôle notamment la bonne application du cahier des charges de concession conclu avec Enedis pour la distribution et EDF pour la fourniture (le concessionnaire). Le SDEC ÉNERGIE est propriétaire de l'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité et il assure la maîtrise d'ouvrage partagée des investissements sur le réseau.

Le contrôle de la concession électricité

Conformément aux dispositions de l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales, il revient au SDEC ÉNERGIE, autorité concédante de la distribution publique d'électricité dans le Calvados, de négocier et conclure un contrat de concession avec le concessionnaire. Il lui revient de plus, d'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public d'Enedis et d'EDF fixées par le cahier des charges et de contrôler le réseau public de distribution d'électricité.

Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE, EDF et Enedis ont signé, le 29 juin 2018, un nouveau contrat de concession pour 30 ans, au service de toutes les communes du Calvados et de ses habitants.

Ce nouveau contrat fixe des valeurs repères en matière de qualité de la distribution et renforce le dialogue entre les parties. Il apporte une visibilité et des garanties accrues pour les investissements sur le réseau.

Le SDEC ÉNERGIE a ainsi conclu un premier Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2019-2022 en décembre 2018.

Ce PPI est décliné en 4 programmes annuels (PA). Le PPI 2019-2022 fixe les engagements des parties en termes de quantités d'ouvrages à réaliser et précise les montants financiers prévisionnels qui s'y rattachent.

Ce contrat fixe en outre un certain nombre de clauses de rendez-vous entre les parties et donc les négociations avec le concessionnaire se poursuivent. Ainsi, les parties ont conclu plusieurs avenants et conventions en 2021 :

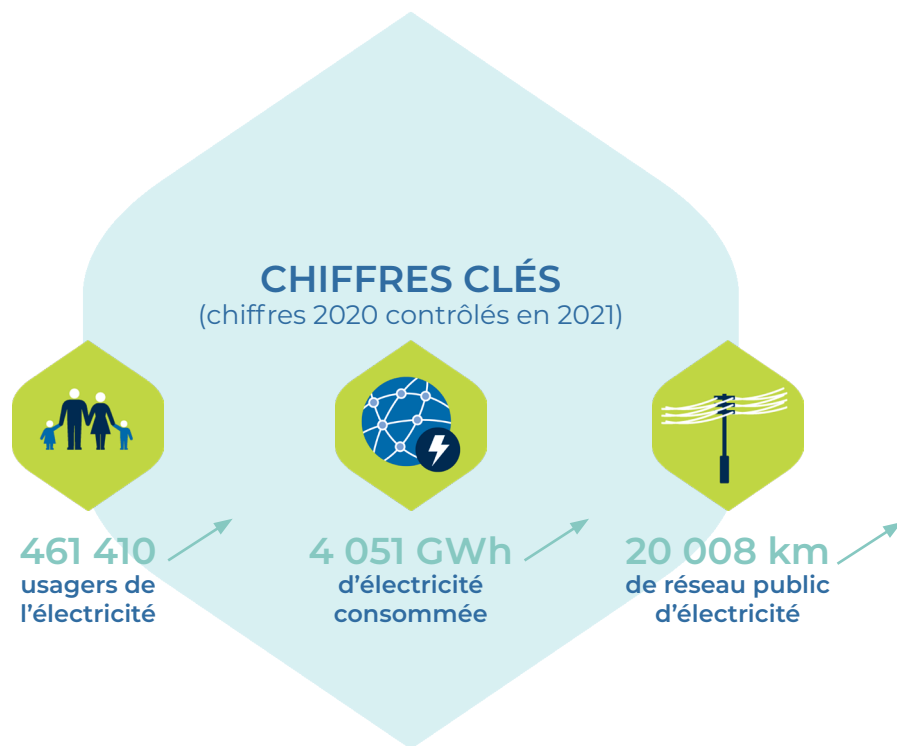
- les avenants n°2 à la convention d'intervention et à la convention de branchement,
- l'avenant n°3 à la convention de concession,
- la convention pour un référentiel commun relatif au terme I de la redevance R2

Le nouveau régime de l'électrification rural est entré en vigueur le 1er janvier 2021 pour 6 ans. Il a entraîné le reclassement d'un nombre très limité de communes.

Mission annuelle de contrôle 2021

En juin 2021, les concessionnaires Enedis et EDF ont communiqué au SDEC ÉNERGIE leur compte rendu annuel de concession (CRAC) de l'année 2020. Après analyse de ce CRAC et des données associées, le concédant a interrogé le concessionnaire sur un certain nombre de points. Les échanges se sont poursuivis lors des réunions d'audit du 30 novembre au 3 décembre 2021. Certaines données nécessitant d'être complétées, le concessionnaire a communiqué des données complémentaires le 14 février 2022. À la suite de l'analyse de ces éléments, le rapport de contrôle 2021 sur l'activité du concessionnaire en 2019 est en cours de construction. Ce rapport sera bientôt présenté aux élus et consultable sur le site sdec-energie.fr.





La qualité de l'électricité distribuée

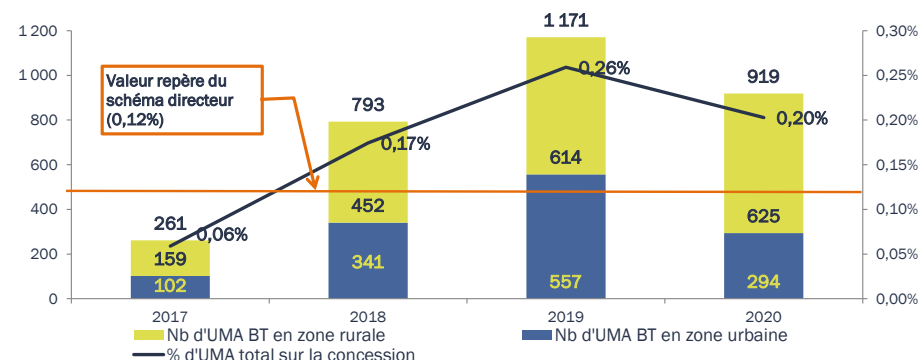
Évaluation globale de la tenue de tension

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, Enedis utilise un modèle statistique qui évalue le nombre d'utilisateurs mal alimentés (UMA). Après les grands changements de paramètres de 2018 et 2019, les facteurs d'évolutions pour 2020 sont plus modestes (mise à jour annuelle des flux de comptage, mise à jour annuelle des flux HTA, etc...).

Ainsi calculé, le pourcentage d'utilisateurs mal alimentés est de **0,20%** pour la concession du Calvados. Le critère contractuel d'évaluation globale de la tenue de tension (0,12%) est dépassé. Cependant, ce pourcentage étant inférieur à 3% d'utilisateurs, le niveau réglementaire de qualité du réseau public de distribution d'électricité est respecté.

En ce qui concerne les usagers HTA, 4 sont évalués comme mal alimentés sur la concession en 2020 (aucun en 2019).

Usagers mal alimentés au regard de la tenue de tension sur la concession : nombre d'utilisateurs BT selon régime d'électrification et taux d'utilisateurs total

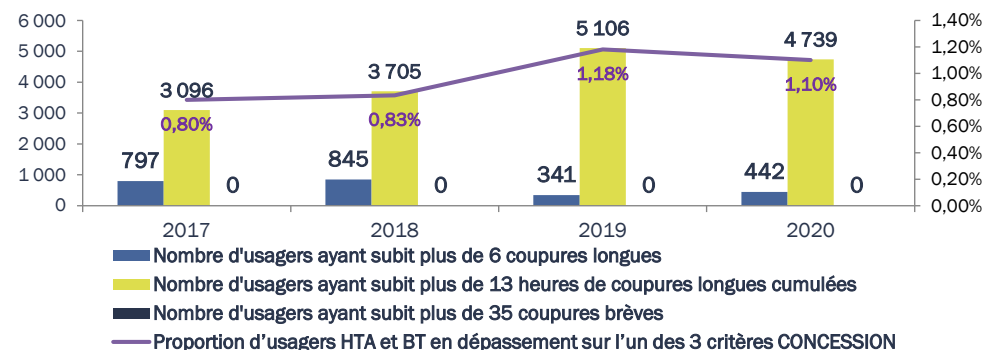


Évaluation globale de la continuité de fourniture

Au regard des seuils réglementaires (arrêté en date du 24 décembre 2007 modifié), les résultats de l'évaluation globale de la continuité de fourniture sur le territoire de la concession sont satisfaisants.

En effet, le pourcentage d'utilisateurs mal alimentés au regard de la continuité de tension (**1,1%**) étant inférieur à 5%, le niveau réglementaire de qualité du réseau public de distribution d'électricité est respecté.

Nombre d'UMA en dépassement de chacun des seuils au regard de la continuité



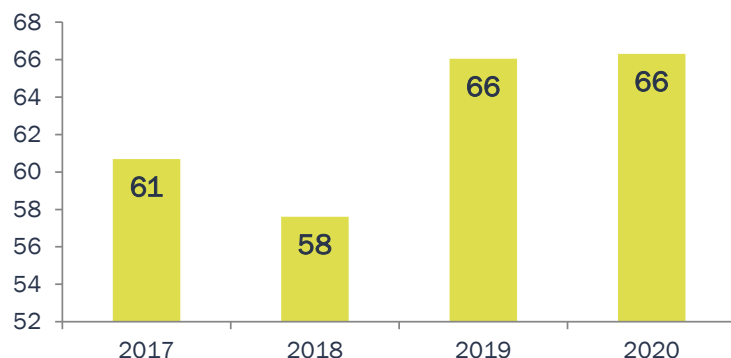
Le critère B

Le critère B est un indicateur destiné à mesurer la continuité de la fourniture d'électricité. Il s'agit de la durée moyenne annuelle de coupure par utilisateur du réseau public de distribution raccordé en basse tension. Cet indicateur de qualité est adopté par l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). **En 2020, le critère B hors événements exceptionnels (HIX) atteint 66 minutes, comme en 2019.**

Le schéma directeur (SD) inscrit au cahier des charges 2018 prévoit sur ce point un critère moyenné sur la durée des PPI. Ce critère moyenné sur 4 ans à la maille de la concession sera mesurable au terme du 1er PPI 2019-2022.

Le schéma directeur prévoit également que 80% des communes de la concession aient un critère B HIX hors RTE moyen sur la durée du dernier PPI inférieur à 182 minutes et que la décroissance de ce seuil soit linéaire entre la valeur de départ (260 min) et la valeur cible (182 min). Cela donne une décroissance de 2,6 min par an ou de 10,4 min par PPI. Enedis a fourni le critère B HIX hors RTE moyen 2020 à la maille des communes nouvelles pour les communes concernées. Cela ne permet plus la comparaison avec les valeurs de départ qui ont permis de constituer la valeur repère car elles ont été calculées à la maille des communes historiques. Sur la base des données communiquées pour 2020, 84% des communes, y compris nouvelles, ont un critère B HIX hors RTE moyen inférieur à 254,8 minutes.

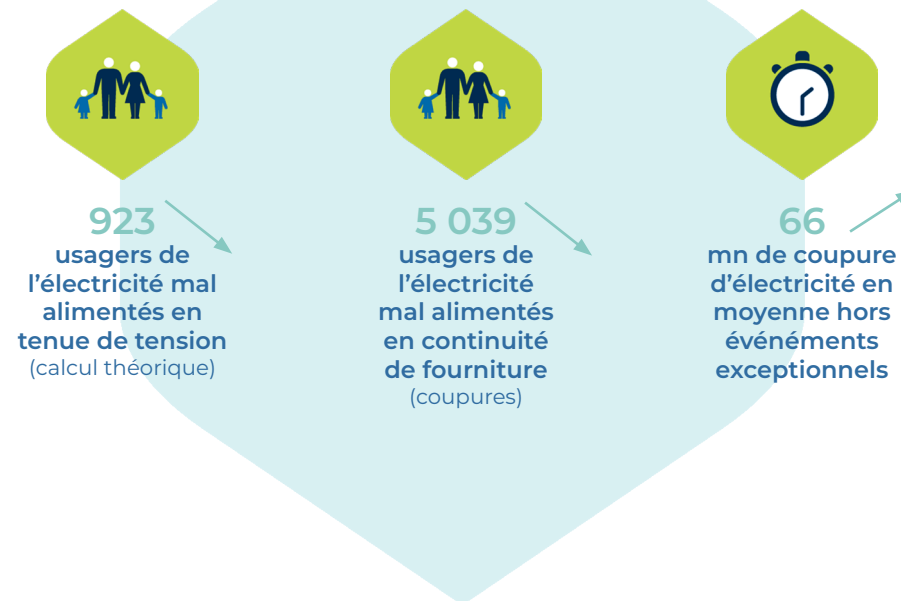
Evolution de la durée moyenne de coupure (critère B) en minutes, hors incidents exceptionnels (HIX)



PERSPECTIVES 2022

Contrôle des concessionnaires au titre de l'activité 2021 dans le cadre de la mission annuelle de contrôle du service Concessions et d'un certain nombre de contrôles ponctuels.

CHIFFRES CLÉS (chiffres 2020 contrôlés en 2021)



Les travaux sur le réseau public d'électricité

Extension du réseau d'électricité : une participation financière maintenue à hauteur de 70%

Le niveau des aides financières a été maintenu malgré une hausse du coût des travaux. Les élus du SDEC ÉNERGIE veulent être aux côtés des communes pour le financement des extensions du réseau électrique. Le code de l'énergie stipule qu'une contribution reste à la charge de la collectivité, n'hésitez pas à solliciter l'expertise du service raccordement.

1164 nouveaux logements ont été raccordés : dans les communes dites rurales, le SDEC ÉNERGIE a réalisé 220 chantiers pour un montant de 5,7 M€ TTC permettant le raccordement de 1410 nouveaux points de raccordement dont 1164 à destination de nouveaux logements.

Les communes et services instructeurs ont sollicité le SDEC ÉNERGIE sur **1 696 actes d'urbanisme**. C'est une mission importante qui doit être traitée dans les meilleurs délais malgré une augmentation de 17% des demandes par rapport à 2020.

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord « **New Deal Mobile** » permet de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône. Le SDEC ÉNERGIE apporte sa contribution à la généralisation de la 4G sur l'ensemble du territoire du Calvados : depuis 2018 la création de plus de 11 km de réseau électrique a permis l'alimentation de 53 nouveaux pylônes. Une prise en charge par le SDEC ÉNERGIE à hauteur de 0,85 M€, sur un montant de travaux de 1,2 M€ nécessaire au raccordement de ces pylônes souvent éloignés du réseau électrique existant.

En matière de transition énergétique, une aide peut être apportée pour le raccordement de panneaux photovoltaïques. 7 réalisations sur des bâtiments agricoles ont bénéficié de cette aide en 2021. Vous pouvez être concernés, n'hésitez à en parler autour de vous et le SDEC ÉNERGIE pourra peut-être vous ajouter aux 22 dossiers déjà aidés à hauteur de 117 000 €.

Renforcement et sécurisation : le Programme Annuel 2021 engagé à 100%

L'investissement du syndicat pour l'amélioration du réseau public d'électricité s'inscrit dans ces programmes spécifiques, en complément des travaux d'effacement de réseaux. En 2021, **132 chantiers de renforcement de réseau et de résorption de fils nus en zone rurale** ont été réalisés, pour un investissement de **5 M€ TTC** permettant la **suppression de 19,9 km de réseau fragile** en commune rurale. Une partie de ces travaux sont situés, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2019-2022, en **zone de vent** (ZV : zone située le long du littoral) et sur les trois **zones de qualité prioritaires** (ZQP : zones où la qualité d'alimentation électrique est dégradée par rapport au reste du territoire concessif).

A noter : le plan de relance de l'état a permis l'inscription de 8 dossiers supplémentaires intégrés au programme de résorption de fils nus.



Effacements coordonnés des réseaux d'électricité, d'éclairage et de communications électroniques : 90 opérations, 45 km de voirie effacés

2021 marque un retour à un rythme d'activité plus traditionnel après une année 2020 ralentie par la prise en compte et l'intégration progressive des protocoles « COVID » dans la réalisation des chantiers.

Doté d'un budget annuel constant de 14 M€ TTC, cette activité représente 50% du volume financier investi sur les réseaux par le syndicat.

La demande, supérieure au budget alloué, nécessite une connaissance forte de chaque dossier afin de permettre aux élus de la commission travaux du SDEC ÉNERGIE de procéder à une priorisation rationnelle. Parmi les critères de priorisation, on peut citer : réseau en contrainte ou à sécuriser, coordination à organiser avec d'autres travaux, projet répondant aux critères du programme pluriannuel d'investissement (PPI)...

Pour rappel, les élus du SDEC ÉNERGIE ont souhaité majorer les aides relatives aux projets répondant aux critères visés au PPI : projets en zone de vents, en zone de qualité prioritaire ou permettant la résorption du réseau basse tension en fils nus bénéficient ainsi d'aides financières incitatives qui participent à l'engouement pour l'effacement des réseaux.

L'intérêt d'une opération d'effacement ?

- Un renouvellement, renforcement et sécurisation du réseau basse tension,
- Un génie civil de communications électroniques mutualisé avec la fibre optique évitant l'implantation de nouveaux supports,
- Un réseau d'éclairage public répondant aux problématiques d'économie d'énergie, de performance photométrique, de diminution de la pollution lumineuse en respect de la réglementation et d'accroître la sécurité et le confort des usagers,
- Et bien évidemment, l'amélioration esthétique du cadre de vie pour les administrés.

En 2021, les travaux sous maîtrise d'œuvre des services du SDEC ÉNERGIE, et confiés en réalisation à des entreprises locales, ont bénéficié aux usagers de 90 communes.

Les effacements de réseaux 2021 ont permis de supprimer 10,6 km de réseaux fragiles.

Protection de l'environnement

Le traitement des déchets de chantier

L'ensemble des déchets générés lors des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE bénéficie, conformément à la réglementation, d'une traçabilité et d'un traitement adapté : dépollution, recyclage, traitement des déchets ultimes. Certains déchets sont directement traités par le syndicat via des marchés spécifiques, d'autres sont directement gérés sous la responsabilité des entreprises travaux comme prévu dans le cadre de nos marchés.

Le concassage des poteaux béton déposés

Groupement de commande SDEC ÉNERGIE / Enedis : acheminés après dépose sur 6 zones de transit réparties sur le département, les supports sont concassés avec séparation des matériaux béton / ferraille, valorisés à 100% dans différentes filières. 1 660 tonnes ont été traitées en 2021.

Le traitement des poteaux bois

Attention, déchets dangereux ! Créosote, chrome-cuivre-arsenic entrant dans leur composition, ces supports bénéficient d'un traitement adapté : retrait des sites de stockage, broyage en copeaux de granulométrie adaptée, valorisation énergétique en cimenteries. **450 supports ont été traités en 2021.**

La destruction des postes tour

Ouvrages vétustes et disgracieux, leur suppression se poursuit progressivement chaque année. Moins d'une centaine de ce type de poste subsiste dans le département du Calvados. En préalable à la démolition, un diagnostic amiante est effectué avec le cas échéant, appel à une entreprise spécialisée.

La rénovation des postes de transformation

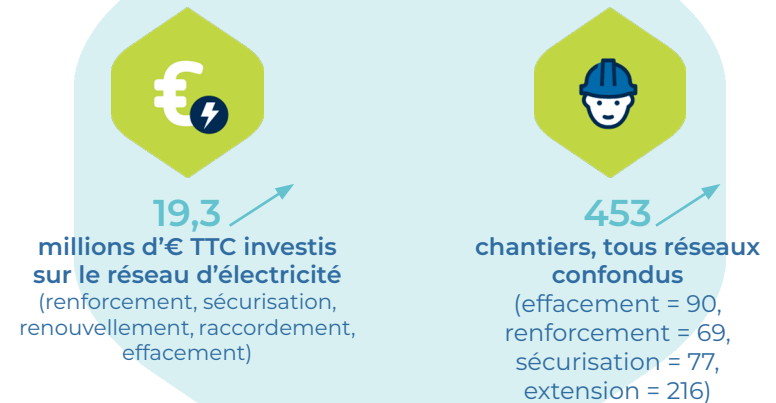
Le partenariat avec Enedis et l'Association Chantier École Normandie depuis 2007 propose aux communes adhérentes la rénovation extérieure des postes de transformation dégradés. Cette action à forte valeur sociale prévoit une reprise de maçonnerie, un décapage puis une mise en peinture. **En 2021, 10 postes ont été rénovés** dont la création d'une fresque selon un thème choisi par la collectivité.

GIBERVILLE

État initial et après rénovation



CHIFFRES CLÉS



PERSPECTIVES 2022

Au nom de ses collectivités adhérentes, le SDEC ÉNERGIE a répondu à des appels à projet dans le cadre du plan de relance pour des opérations sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Fort des dossiers de candidatures élaborés auprès de la mission du financement à l'électrification rurale, le syndicat a été lauréat pour la suppression de fils nus et la sécurisation du réseau électrique suite à la tempête Auroré. Ces 2 programmes vont permettre, en 2022, d'investir 1 455 000€ TTC sur le réseau de distribution.

Le budget relatif aux effacements de réseaux est en augmentation en 2022, il passe à 15,09 M€. A fin août 2021, déjà 13 M€ de projets étaient délibérés par les collectivités pour 2022. Les perspectives de travaux, établies en concertation avec ces dernières, permettent une visibilité d'investissements importants en 2023-2024.

Il en va de même pour les opérations de raccordement sur le réseau de distribution publique d'électricité. En effet, afin de répondre aux sollicitations, le budget 2022 est en augmentation de 16% par rapport à 2021 passant à 5,2 M€.



Le SDEC ÉNERGIE est l'autorité organisatrice du service public de gaz dans le Calvados, ainsi que du service public de fourniture de gaz. A ce titre, il contrôle notamment la bonne application des cahiers des charges de concessions conclus avec ses trois concessionnaires : Antargaz énergies, Primagaz et GRDF.

Le gaz

Au 31 décembre 2021, 209 communes, communes déléguées ou territoires ont délégué leur compétence d'autorité organisatrice du service public de gaz.

139 communes, communes déléguées ou territoires sont alimentées en gaz par trois concessionnaires :

- GRDF alimente 115 communes, communes déléguées ou territoires en gaz naturel
- Primagaz alimente 11 communes, communes déléguées ou territoires en gaz propane
- Antargaz énergies dessert 10 communes, communes déléguées ou territoires en gaz propane et 3 communes en gaz naturel.

Au second trimestre 2021, les concessionnaires ont remis leurs comptes rendus annuels de concession 2020 au SDEC ÉNERGIE qui, après analyse, établit un rapport de contrôle pour chacun des concessionnaires.

Le périmètre de la mission de contrôle concerne l'ensemble des communes qui ont délégué leur compétence d'autorité concédante au plus tard au 31 décembre de l'année précédente.

En 2021, les communes d'Amfreville, Coquainvilliers, Dives-sur-Mer et la commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer ont délégué leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz au SDEC ÉNERGIE.

CHIFFRES CLÉS

(chiffres 2020 contrôlés en 2021)



108 465
usagers du gaz



2 501 GWh
de gaz
consommé



2 262 km
de réseau public
de gaz

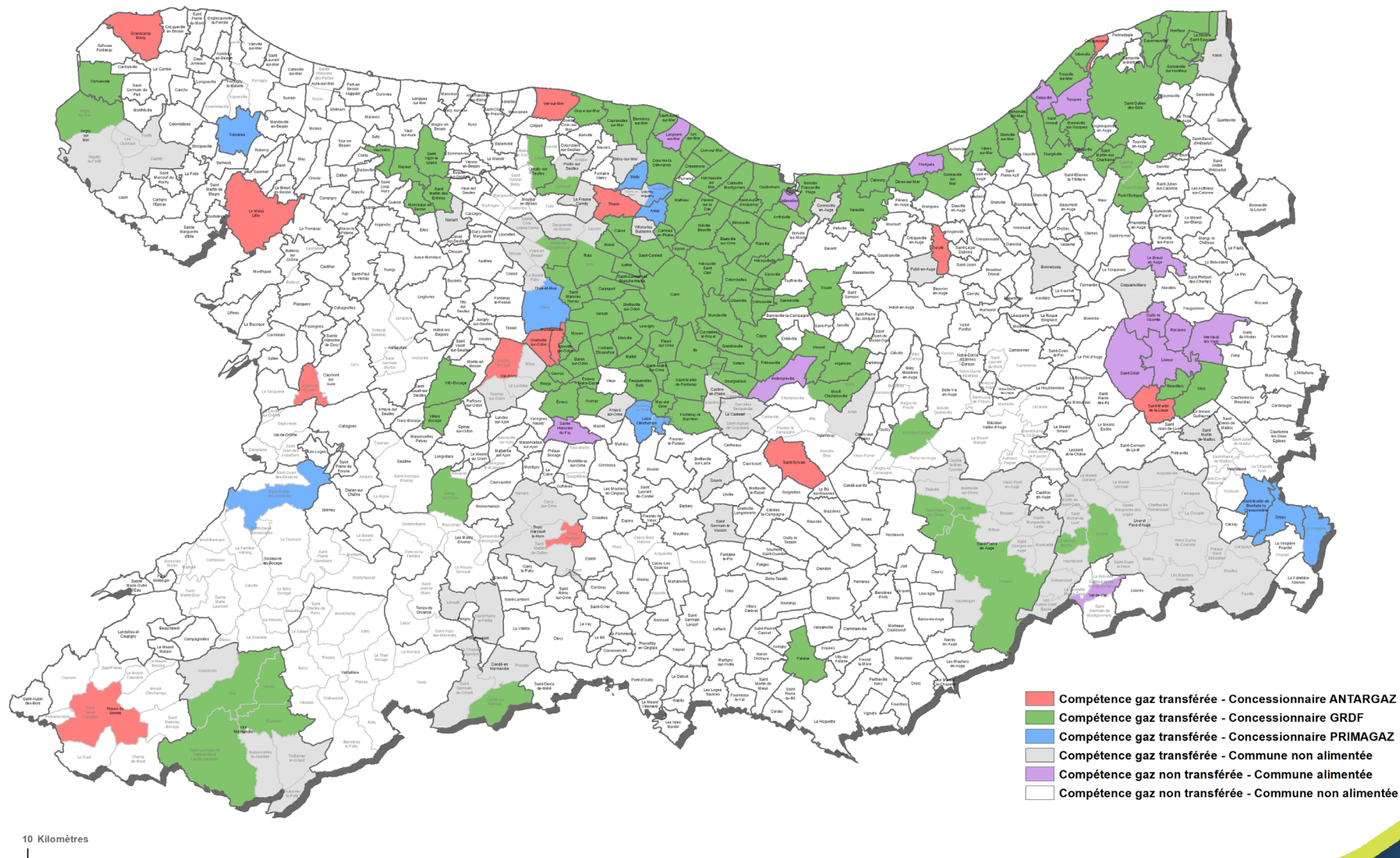
PERSPECTIVES 2022

Contrôle des concessionnaires au titre de de l'activité 2020 dans le cadre de la mission annuelle de contrôle du service Concessions et d'un certain nombre de contrôles ponctuels.



RESEAU GAZ

Compétence transférée au SDEC ENERGIE





L'éclairage public est une compétence optionnelle. 457 collectivités (449 communes et 8 communautés) ont transféré cette compétence au SDEC ÉNERGIE à fin 2021, ce qui représente un parc de 100 000 luminaires et 4 000 armoires.

Le SDEC ÉNERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public. Il gère la maintenance et l'exploitation, comprenant notamment l'achat d'électricité.

L'éclairage public intègre l'enjeu de la transition énergétique dans l'ensemble de ses activités.

L'éclairage public

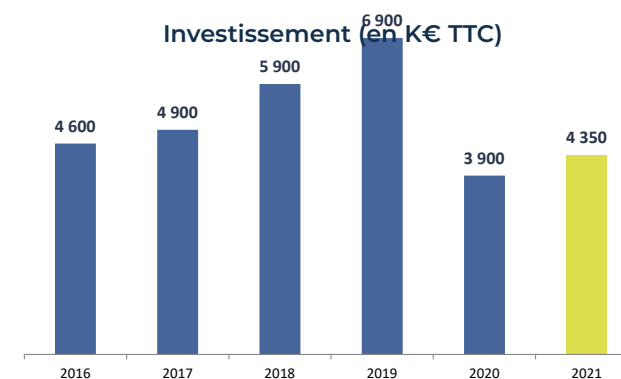
Les travaux

Une reprise timide suite à la pandémie

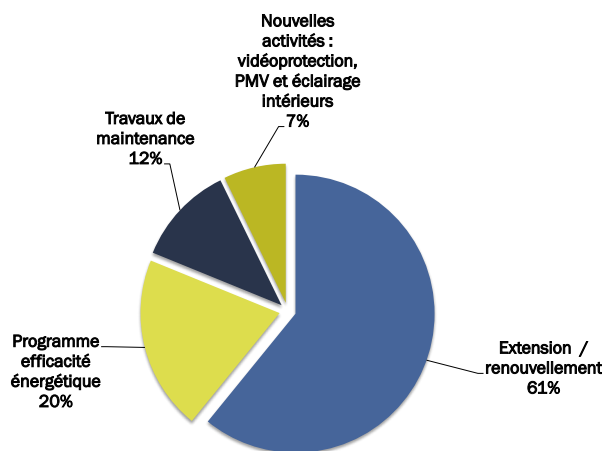
La faiblesse de la reprise ne s'explique pas par une diminution des demandes des communes. Bien au contraire, ces demandes sont en augmentation. L'engagement financier a été limité par les capacités du service à absorber les demandes de ses adhérents.

Effectivement, le service Eclairage a dû faire face au départ de deux techniciens en 2021. Le temps du recrutement a induit un sous-effectif de 3 mois qui n'a pas permis de retrouver le niveau d'investissement de 2018 et 2019.

Pour une meilleure efficacité, le SDEC ÉNERGIE a souhaité réorganiser ses activités relatives à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse. A cet effet, deux techniciens spécialisés ont été recrutés pour gérer la maintenance de ces deux réseaux. Désormais, chaque secteur géographique est composé d'un technicien « investisseur » et un technicien « maintenance ».



Investissement par type de travaux

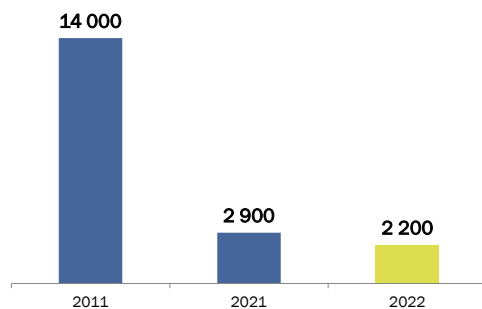


Le programme efficacité énergétique, un programme qui a fait toutes ses preuves

Ce programme, qui vise au remplacement des luminaires les plus énergivores (boules et ballons fluorescents), est en fin de vie et ne concerne plus que quelques communes qui ont conventionné avec le SDEC ÉNERGIE avant le 31 décembre 2020.

Ce programme aura permis en 10 ans (2011-2021) de passer d'une puissance par luminaire de 132 à 112W.

Nombre de luminaires énergivores restant à résorber

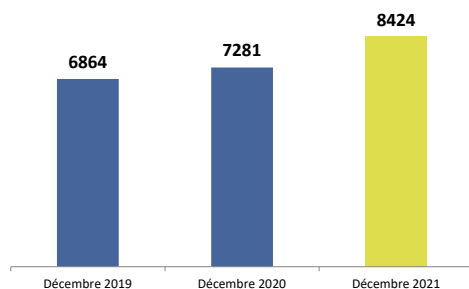


Le programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans : le « R30 » un programme qui a tout à prouver

Le programme R30 est le programme de travaux volontariste qui doit remplacer le programme « efficacité énergétique ». Il vise au remplacement des luminaires qui ont plus de 30 ans et ainsi à améliorer l'efficacité et la fiabilité du parc d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE a pour ambition de diagnostiquer les parcs des collectivités et de proposer des programmes pluriannuels de renouvellement des foyers de plus de 30 ans.

Nombre de foyers de + de 30 ans



Entre 2020 et 2021, l'augmentation du nombre des luminaires de plus de 30 ans s'explique par l'intégration, notamment, de nouvelles communes dont le parc important a majoritairement plus de 30 ans.

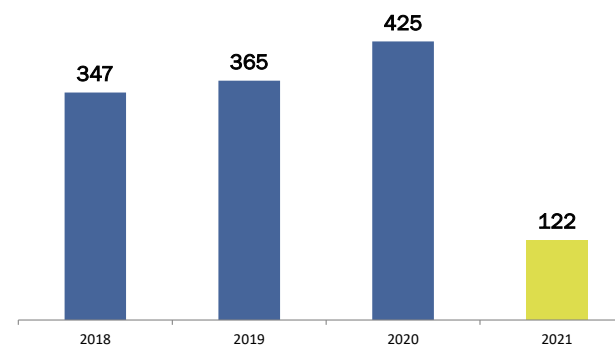
Par conséquent sur la même période, l'âge moyen des luminaires, sur l'ensemble des 100 000 points lumineux, passe de 12,5 à 12,9 ans.



La mutualisation du réseau d'éclairage public et l'apport de nouveaux services, une année de réflexion

Le SDEC ÉNERGIE propose aux communes de nouveaux services directement raccordés au réseau d'éclairage : panneaux à messages variables (informations et radars pédagogiques), vidéo protection...

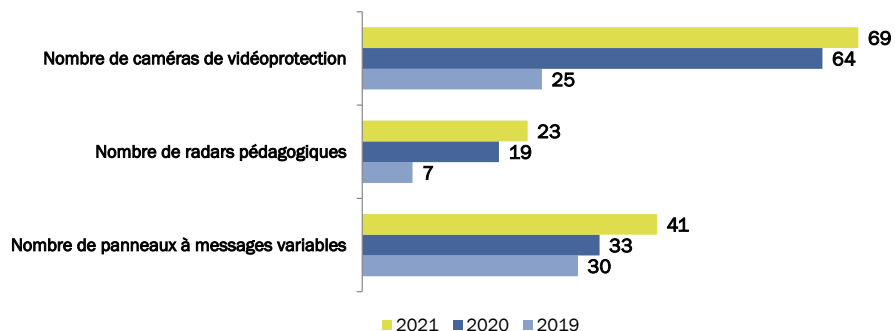
Montant de l'investissement pour les nouveaux services en K€ TTC



L'année 2021 voit un recul de l'investissement consacré à ces nouveaux services. Cette année caractérisée par la réalisation des études qui vont alimenter l'année 2022 en travaux.

Le service a profité de cette année pour se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de vidéo-protection et d'un nouveau marché de fourniture pour les panneaux à messages variables. Le service éclairage a souhaité étendre ses propositions dans ce dernier domaine, en proposant désormais 4 types de panneaux : format portrait ou paysage, monochrome ou couleur.

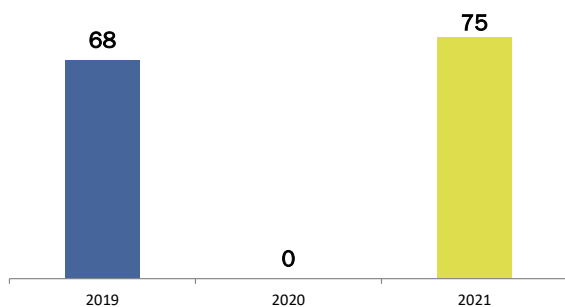
Equipements raccordés



L'éclairage intérieur des enceintes sportives, une année d'action

Si l'année 2020 avait été une année d'étude pour le renouvellement de l'éclairage de différentes salles de sport, l'année 2021 a été une année de mise en œuvre avec la rénovation de l'éclairage de 4 enceintes sportives : deux gymnases, un dojo, un tennis couvert.

Montant de l'investissement pour l'éclairage intérieur en K€ TTC



Que ce soit en extérieur ou en intérieur, la question de l'éclairage sportif est aujourd'hui prégnante. Effectivement, nous trouvons désormais sur le marché des projecteurs LED de belles facture à un prix compétitif qui vont permettre d'améliorer significativement le confort de jeu des sportifs, tout en diminuant significativement les puissances installées.

Le service éclairage a donc organisé le 25 juin 2021 un webinaire « Une heure pour comprendre l'éclairage des installations sportives » réunissant une quarantaine de participants.

Une année soutenue en termes de marchés publics

Pour satisfaire une politique de travaux ambitieuse, le service éclairage a besoin d'acquérir de nombreux matériels.

En 2021, la politique d'achat a été soutenue, et les marchés suivants ont été lancés :

1. Fourniture de contrôleurs et de nœuds communicants
2. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de vidéo-protection
3. Fourniture et pose de luminaires LED et de leur système de gestion dans une enceinte sportive couverte (Épron)
4. Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier (8m)
5. Fourniture de Panneaux à Messages Variables
6. Fourniture et pose de luminaires LED et de leur système de gestion dans une enceinte sportive couverte (Potigny)
7. Traitement dématérialisé des DT DICT ATU
8. Test de mâts
9. Mâts aciers galvanisés peints
10. Vérification des installations EP / SL et des locaux du SDEC ÉNERGIE.



La maintenance et l'exploitation

Le réglage des horaires de fonctionnement : une tendance qui ne s'inverse pas

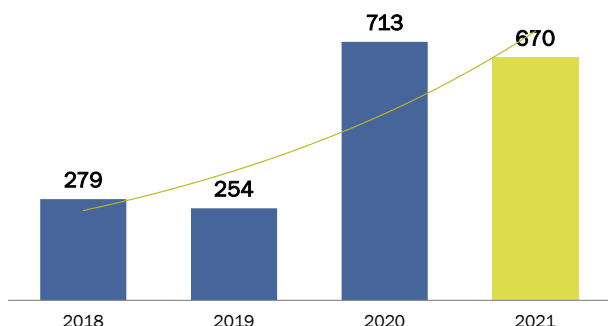
Les communes, lors du premier confinement, ont décidé d'ajuster le régime de fonctionnement de leur parc d'éclairage public au rythme de vie de leurs administrés.

Depuis, les demandes de réglages sont restées à un niveau élevé, avec parfois plusieurs changements des scénarios d'extinction pour une même commune sur une même année.

Les communes péri-urbaines ou urbaines sont également de plus en plus nombreuses à nous solliciter pour étudier des scénarios d'extinction différenciés en fonction des quartiers.

Le service éclairage a décliné le webinaire organisé sur le sujet en décembre 2020, sous la forme de présentations, en 2021, dans les conseils municipaux, en réunion publique et lors des portes ouvertes du SDEC ÉNERGIE.

Nombre d'horloges astronomiques réglées



Cette velléité de pilotage au plus près des attentes des administrés, valide la nécessité de pouvoir piloter le réseau à distance dans les 20 ans à venir.

A ce titre, en 2021, le SDEC ÉNERGIE a continué de tester des contrôleurs de gestion. Une expérimentation a été impulsée sur la commune d'ÉPRON pour mettre en place des contrôleurs dans les armoires de commande qui permettent un allumage à la demande (pilotage par les administrés à partir de leur smartphone). Par cette expérimentation le SDEC ÉNERGIE entend bien qualifier l'utilité de ce système pour les communes.

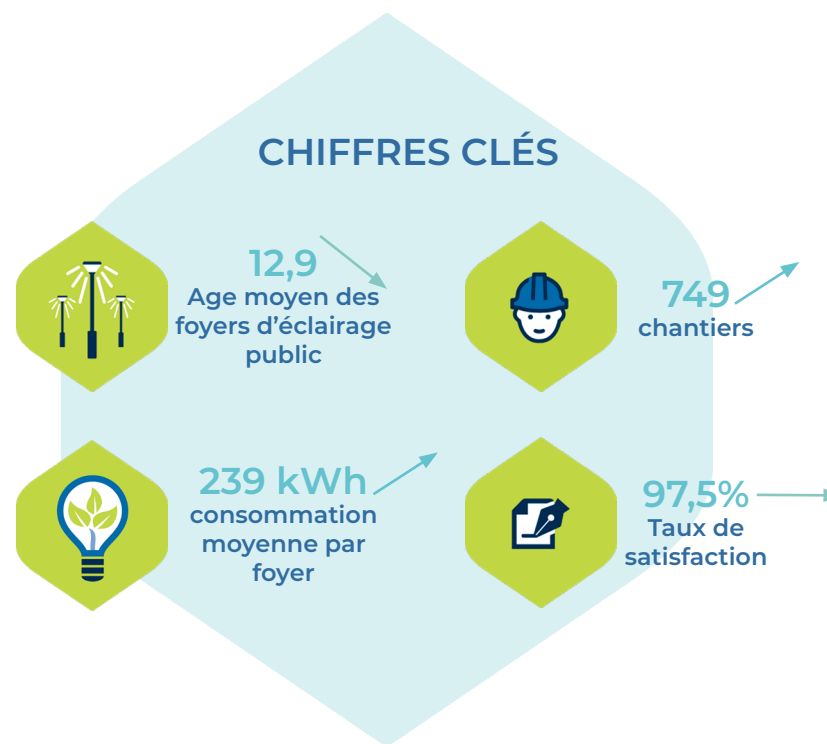
Les élus de la commission éclairage public et signalisation lumineuse ont validé le développement des systèmes de télégestion en retenant une télégestion à l'armoire de commande et non pas au luminaire (beaucoup plus coûteux en investissement et en frais de fonctionnement).

Toujours de nouveaux adhérents

En 2021, 4 communes ont transféré leur compétence éclairage public pour un total de 2 300 luminaires : DIVES-SUR-MER, LE BRÉVEDENT, CREULLY-SUR-SEULLES, MANVIEUX.

L'option 100% lumière a encore progressé en 2021. Ont souscrit à cette option, les communes suivantes : GIBERVILLE, LA VESPIERE-FRIARDEL, MÉZIDON-VALLÉE-D'AUGE.

Les communes se déclarent très majoritairement satisfaites (97%) des prestations rendues par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre de la compétence éclairage public.



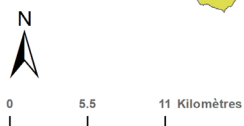
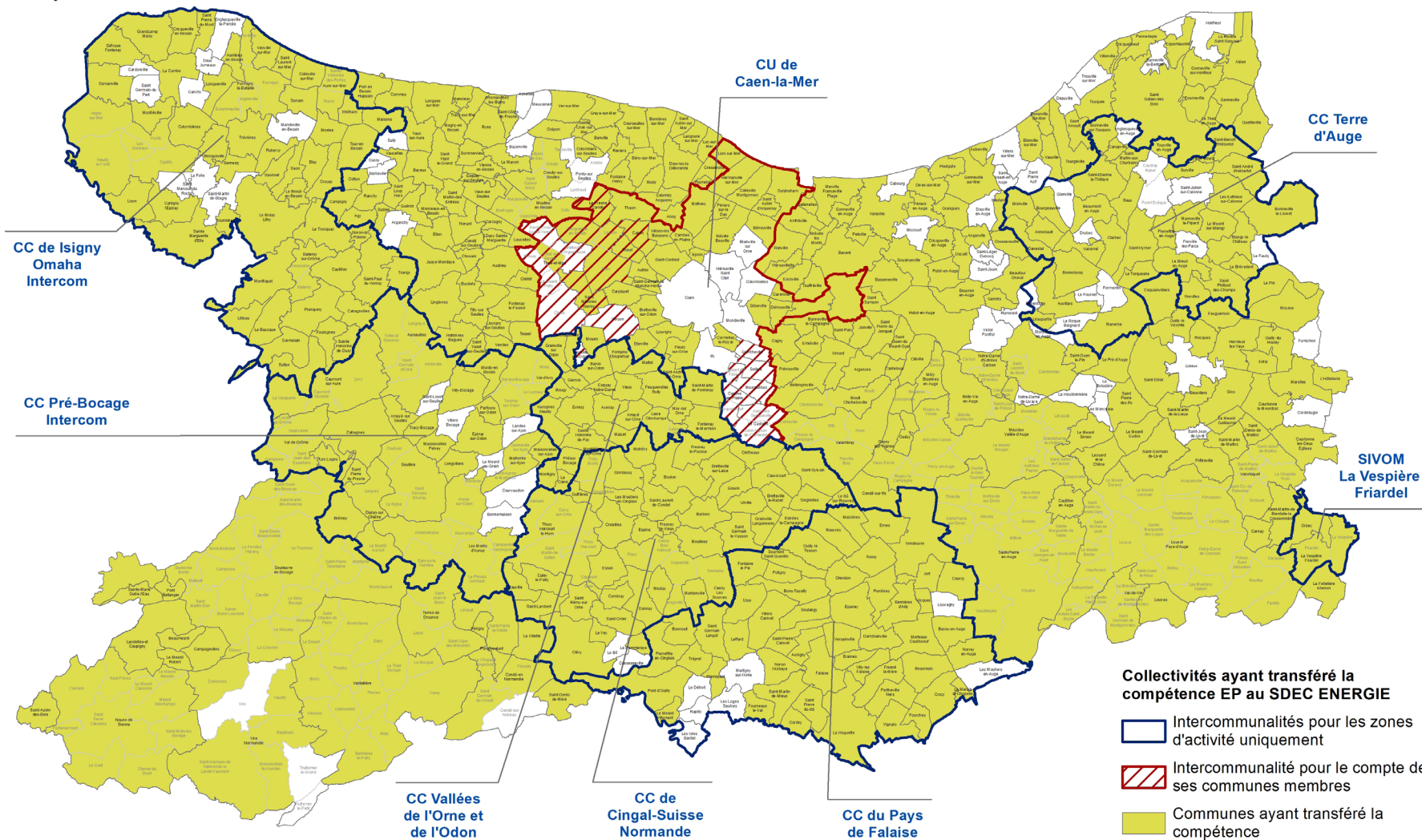
PERSPECTIVES 2022

En 2022, le service éclairage a pour objectif de produire en nombre suffisant les diagnostics R30, pour que les communes puissent conventionner sur des programmes pluriannuels de travaux (pouvant aller jusqu'à 4 ans). Seule la montée en puissance de ce programme va permettre aux communes de bénéficier d'un parc d'éclairage efficace pour leurs administrés avec un coût de maintenance optimisé pour leurs budgets.



Eclairage public

Compétence transférée au SDEC ENERGIE





La signalisation lumineuse est une compétence optionnelle. 44 communes ont transféré cette compétence au SDEC ÉNERGIE à fin 2021, ce qui représente un parc de 100 carrefours à feux.

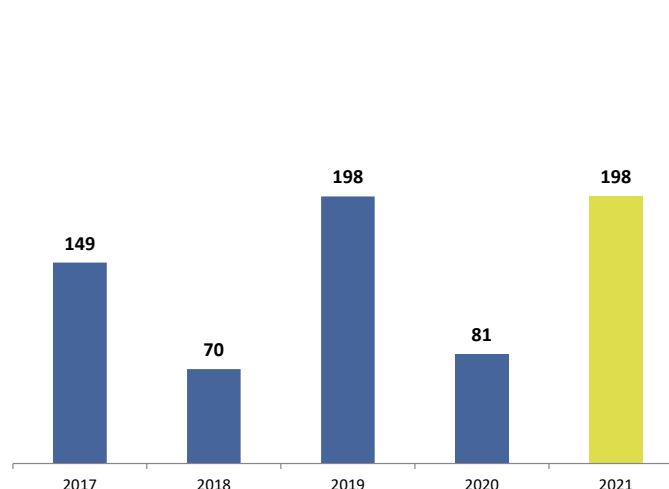
Le SDEC ÉNERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public. Il gère la maintenance et l'exploitation, comprenant notamment l'achat d'électricité.

La signalisation lumineuse

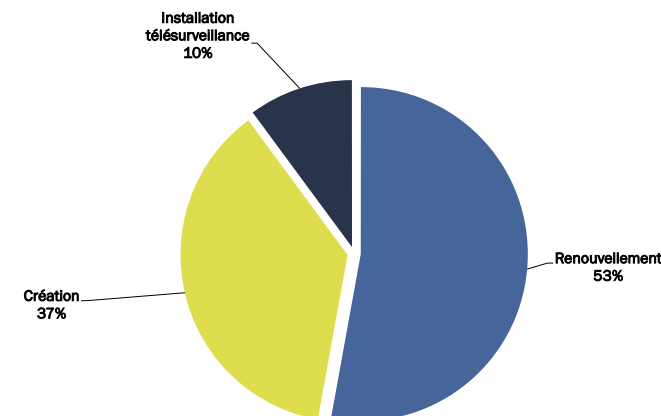
Les travaux

Une solide reprise de l'investissement

Investissement (en K€ TTC)



Investissement par type de travaux



Les travaux de création correspondent à des travaux de déplacement ou de modifications de carrefours existants. Il n'y a pas eu de réalisation de nouveaux carrefours en 2021.

Les travaux de renouvellement correspondent au remplacement de poteaux, de modules de feux, de signaux piétons, de boucles de détections, et surtout en 2021 de **5 contrôleurs de feux**.

Le renouvellement des contrôleurs neufs permet ensuite la mise en place de la télésurveillance.

La maintenance et l'exploitation

Un déploiement continu de la télésurveillance

Le SDEC ÉNERGIE a la volonté de télésurveiller 100% des carrefours à feux exploités.

Dans ce but, 7 carrefours ont été équipés en 2021, ce qui porte à 86% le taux de carrefours télésurveillés.

Il reste 15 carrefours à équiper, installés sur des communes qui viennent de nous transférer la compétence pour lesquelles les matériels transférés sont vétustes.

L'installation de la télésurveillance ne sera possible sur ces carrefours après rénovation des contrôleurs de gestion.

Le feu vert récompense : suite et fin

En 2019, le Ministère de l'Intérieur rappelait que les feux dits « comportementaux » ne devaient plus être utilisés à des fins de modération de la vitesse car contraires aux réglementations existantes (arrêté du 24 novembre 1967 et Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière).

Au vu de l'intérêt porté par de nombreux élus concernant cette question, la Présidente du SDEC ÉNERGIE est intervenue auprès des parlementaires du Calvados afin de mettre en avant les bienfaits sécuritaires de ce type d'installation. De même, de nombreuses questions et remarques ont afflué au Sénat, de la part d'élus locaux mettant en avant l'intérêt de ces feux installés et des coûts liés à leur déprogrammation.

Aussi, 3 expérimentations ont eu lieu et un groupe de travail a été mis en place par le ministère de l'Intérieur pour analyser les bénéfices de ces systèmes. Ce groupe de travail a considéré que les bénéfices de ces types de feux étaient avérés et le 9 avril, est paru au Journal Officiel un arrêté permettant l'utilisation de feux R22 qui participent à la régulation de la vitesse du trafic.

Néanmoins, les conditions d'utilisation de ces feux sont incompatibles avec les systèmes déjà en place car elles n'autorisent pas l'utilisation de ces feux « comportementaux » s'ils couvrent une intersection ou un passage protégé. Ainsi, concernant le parc du Calvados, les systèmes en place n'ont donc pas pu être remis en service du fait des conditions d'utilisation.



